UFAP
UNSa Justice

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !



Secrétaires administratifs

UNSa Justice
L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Statut et missions

Les secrétaires administratifs constituent un corps de catégorie B régi par le décret n°2010 302. **Le corps comprend trois grades : classe normale, classe supérieure et classe exceptionnelle.** Les SA sont chargées de tâches administratives d'application, de gestion RH, logistique, financière ou comptable, de rédaction, de coordination et parfois d'encadrement. Les SA de classe supérieure et exceptionnelle peuvent exercer des responsabilités particulières de coordination ou d'expertise.

À la DGAP, les secrétaires administratifs exercent en DISP, en services déconcentrés ou en administration centrale. Ils assurent la continuité du fonctionnement administratif dans des environnements exigeants, soumis à des flux pénitentiaires importants, des contraintes organisationnelles fortes et des charges de travail souvent supérieures aux référentiels.

L'UFAP UNSa Justice demande une reconnaissance statutaire réelle des missions exercées, une clarification nationale des fiches de poste, et une valorisation des responsabilités assumées par les SA dans les services pénitentiaires. Les SA doivent être reconnus comme des acteurs essentiels du fonctionnement de la DGAP.









I. Avancement et mobilité

L'avancement est régi par les lignes directrices de gestion. Le passage de SACN à SACS exige une ancienneté d'un an dans le 8e échelon et cinq ans de services effectifs. Le passage de SACS à SACE impose une ancienneté d'un an dans le 7e échelon et cinq ans de services effectifs.
Les trajectoires LDG – courte, médiane, longue – structurent les promotions et influencent directement les chances d'avancement.

La mobilité est encadrée par la note RIFSEEP du 23 juillet 2026. Elle prévoit des revalorisations forfaitaires de l'IFSE, appelées « tickets de mobilité », attribuées en cas de changement de fonctions ou de groupe RIFSEEP. Ces tickets sont définis par périmètre et visent à accompagner les parcours professionnels diversifiés.

L'UFAP UNSa Justice exige une transparence totale dans l'application des LDG, une augmentation des ratios pro/pro, un plan de requalification pluriannuel de B en A, et une harmonisation nationale des pratiques d'avancement. Concernant la mobilité, **nous demandons** une application stricte des tickets de mobilité, une égalité de traitement entre DISP, et la fin des mobilités forcées déguisées en réorganisations internes.

II. Régime indemnitaire : IFSE, CIA et PSS

Le régime indemnitaire des secrétaires administratifs repose sur le RIFSEEP, composé de l'IFSE et du CIA. L'IFSE valorise les responsabilités, les sujétions et l'expertise. Elle est fixée entre un socle indemnitaire et un plafond réglementaire, dépendant du groupe de fonctions RIFSEEP et du périmètre d'affectation. L'IFSE fait l'objet d'un réexamen obligatoire en cas de changement de fonctions, de promotion ou au moins tous les quatre ans.

Le CIA reconnaît l'engagement professionnel et la manière de servir. Il est versé annuellement.

La note RIFSEEP prévoit le cumul du RIFSEEP avec la prime de sujétions spéciales (PSS) attribuée aux personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. À la DGAP, les secrétaires administratifs







perçoivent la PSS au taux de 24 %. Toutefois, la note de gestion du RIFSEEP prévoit un abattement de l'IFSE pour les agents percevant la PSS, entraînant une perte financière injustifiée.

L'UFAP UNSa Justice demande la suppression immédiate de l'abattement IFSE lié à la PSS, une harmonisation nationale des montants IFSE, un déplafonnement du CIA, une révision de la cartographie RIFSEEP, la création d'une prime de fidélisation pour les postes les plus sensibles et la revalorisation du taux de la PSS.

III. Organisation des services et gestion des effectifs

Les secrétaires administratifs sont confrontés à des sous effectifs chroniques, des organigrammes obsolètes et des charges de travail disproportionnées. L'absence de cartographie nationale des postes empêche toute gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'UFAP UNSa Justice demande une cartographie nationale exhaustive des postes SA, couvrant l'ensemble des DISP, établissements et services pénitentiaires. **Nous revendiquons** des organigrammes de référence opposables, régulièrement actualisés, permettant de dimensionner correctement les équipes. **Nous exigeons** le comblement immédiat des vacances de postes et une politique de recrutement planifiée et transparente.

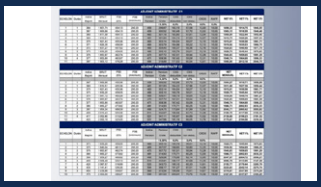
IV. Conditions de travail, formation et reconnaissance professionnelle

Les SA assurent la continuité du service public dans des conditions souvent très tendues. La formation initiale ou d'adaptation à l'emploi est trop souvent absente ou insuffisante. Les heures supplémentaires sont fréquemment écrêtées, en violation du principe de réalité du temps de travail.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place systématique d'une formation d'adaptation à l'emploi lors de toute prise de poste ou mobilité, le recours aux formateurs internes occasionnels (FIO), et l'instauration d'une réelle Période de Préparation au Reclassement (PPR) dans les cas de







reclassement professionnel. **Nous demandons** la fin immédiate de l'écrêtage, la compensation intégrale ou le paiement des heures supplémentaires, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une vraie politique de prévention des risques psychosociaux. **Il s'agit là d'une obligation légale qui s'impose à l'administration employeur !**

V. Grilles indiciaires des secrétaires administratifs

Depuis la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026, **tout indice majoré inférieur à 381 produit un traitement indiciaire brut en dessous du SMIC.** Les échelons concernés sont compensés par l'indemnité différentielle, ce qui illustre l'écrasement des grilles de catégorie B.

Classe normale (SACN)

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/01/2026	Écart SMIC 01/06/2026
1	373	1 836,20 €	13,17 €	-30,82 €
2	374	1 841,12	18,09 €	-25,90 €
3	375	1 846,04	23,01 €	-20,98 €
4	376	1 850,97	27,94 €	-16,05 €
5	377	1 855,89	32,86 €	-11,13 €
6	386	1 900,19	77,16 €	33,17 €
7	401	1 974,03	150,99 €	107,01 €
8	420	2 067,57	244,54 €	200,55 €
9	436	2 146,33	323,30 €	279,31 €
10	446	2 195,56	372,53 €	328,54 €
11	462	2 274,32	451,29 €	407,30 €
12	482	2 372,78	549,75 €	505,76 €
13	508	2 500,77	677,74 €	633,75 €







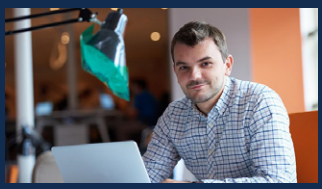
Classe supérieure (SACS)

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/01/2026	Écart SMIC 01/06/2026
1	376	1 850,97 €	27,94 €	-16,05 €
2	377	1 855,89 €	32,86 €	-11,13 €
3	384	1 890,35 €	67,32 €	23,33 €
4	395	1 944,50 €	121,47 €	77,48 €
5	406	1 998,65 €	175,62 €	131,63 €
6	421	2 072,49 €	249,46 €	205,47 €
7	441	2 170,95 €	347,92 €	303,93 €
8	457	2 249,71 €	426,68 €	382,69 €
9	466	2 294,02 €	470,99 €	427,00 €
10	485	2 387,55 €	564,52 €	520,53 €
11	509	2 505,70 €	682,67 €	638,68 €
12	539	2 653,38 €	830,35 €	786,36 €

Classe exceptionnelle (SACS)

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/01/2026	Écart SMIC 01/06/2026
1	397	1 954,34 €	131,31 €	87,32 €
2	409	2 013,42 €	190,39 €	146,40 €
3	424	2 087,26 €	264,23 €	220,24 €
4	446	2 195,56 €	372,53 €	328,54 €
5	470	2 313,71 €	490,68 €	446,69 €
6	489	2 407,24 €	584,21 €	540,22 €
7	513	2 525,39 €	702,36 €	658,37 €
8	539	2 653,38 €	830,35 €	786,36 €
9	556	2 737,07 €	914,04 €	870,05 €
10	574	2 825,68 €	1 002,65 €	958,66 €
11	592	2 914,29 €	1 091,26 €	1 047,27 €







Quand plusieurs échelons sont payés au niveau du SMIC, l'agent change d'échelon sans gagner un centime. Autrement dit l'avancement existe sur le papier mais pas sur la fiche de paie. La carrière n'est plus une progression : c'est une illusion administrative et une négation totale du statut spécial et de ses sujétions spéciales qui l'accompagnent.

L'UFAP UNSa Justice exige la refonte des grilles indiciaires, la revalorisation du montant du point d'indice et son indexation à l'inflation pour mettre fin définitivement à cet effacement pur et simple de la carrière des SA.

VI. Conclusion

Les secrétaires administratifs sont au cœur du fonctionnement de la DGAP. Ils assurent la gestion, la coordination, la continuité administrative et la stabilité des services. Leur rôle est indispensable, leur expertise incontestable, leur engagement constant.

L'UFAP UNSa Justice porte un projet clair : une reconnaissance statutaire réelle, un régime indemnitaire équitable, des conditions de travail dignes, une mobilité transparente, et des perspectives de carrière valorisantes.







L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les personnels

Pour une carrière juste, cohérente et respectueuse des SA : **l'UFAP UNSa Justice reste votre voix, votre soutien, votre syndicat !**

Avec L'UFAP UNSa Justice,
faisons progresser le statut des secrétaires administratifs pour le mettre en cohérence avec les missions et responsabilités assumées chaque jour ! Ensemble, exigeons une refonte des grilles indiciaires, la revalorisation du taux de PSS, la suppression de l'abattement de l'IFSE, de vraies évolutions de carrière comme juste reconnaissance du travail quotidien effectué au service de l'administration pénitentiaire.

Faites le choix d'un syndicat déterminé à défendre les droits et intérêts du corps des secrétaires administratifs. Du 3 au 10 décembre 2026, je vote UFAP UNSa Justice !

UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

Crédits photos : UFAP UNSa Justice/Pixabay